

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUINTIDI 15 Floréal.

Mercredi 4 Mai 1796.

(Ere vulgaire).

Récompense accordée par le roi de Sardaigne à quatre soldats piémontais, qui ont enlevé, dans la Savoie, un courrier porteur de dépêches du gouvernement français. — Préparatifs de guerre de la Suede contre la Russie. — Mouvement de l'armée de Condé pour se rendre dans le Brisgau. — Combats entre les républicains et les chouans, près de Laval. — Départ des bataillons licenciés de la légion de police. — Suite de la discussion sur les prêtres réfractaires.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n°. 500.
Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.
Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.
Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

I T A L I E.

De Turin, le 10 avril.

Quatre soldats du régiment de Maurienne viennent de se signaler par un trait de hardiesse qui leur a valu de la part du roi une récompense considérable. Ils sont descendus en Savoie par une des plus hautes montagnes, se sont avancés jusqu'à Saint-Jean de Maurienne, où ils ont enlevé le courrier de Paris avec ses dépêches, & l'ont amené à Turin, ainsi que son postillon. Il paroît que les dépêches dont il étoit porteur sont d'une grande importance; car on a aussi-tôt expédié trois estafettes avec des ordres pour les commandans de la ligne depuis la vallée de Saluces jusqu'à celle d'Aost.

Hier nous avons appris que nos chasseurs Nigards ont fait prisonniers, près de Garesio, une trentaine d'hommes avec un chef de division, nommé Barthélemy.

(Gazette des Deux-Ponts).

S U E D E.

De Stockholm, le 8 avril.

Tout-à-coup les affaires ont pris ici une apparence absolument guerrière; tous les départemens militaires sent

dans la plus grande activité; l'armée entière de Finlande a reçu ordre de se rassembler sous la forteresse de Louisa, qui touche l'extrême frontière de la Finlande russe, dont elle n'est séparée que par la rivière de Kymene.

Les officiers des régimens finlandais, qui se trouvoient en cette capitale, ont reçu avant-hier l'ordre de rejoindre leurs corps au plutôt: aujourd'hui on vient de donner à notre garnison celui de se tenir prête à marcher. — On assure que la flotte de galeres finlandaises sera incessamment en état de mettre en mer. L'armée, que la Russie a fait rassembler en Finlande, est portée par les rapports publics à 60 mille hommes. Cependant le bruit, que la déclaration de guerre de cette puissance contre la Suede avoit déjà le jour, est prématuré.

Le général-major baron de Cederstrom étant parti pour Stralsund, le colonel baron de Bennet a été nommé aide-de-camp-général & chef de la garde-du-corps du roi.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 15 avril.

La banqueroute de la maison de Walkiers a jeté une grande consternation parmi nos commerçans; on l'évalue à 80 millions, ce qui est sans exemple: elle ne peut manquer d'entraîner d'autres faillites dans plusieurs places de commerce. Une autre circonstance qui jette de l'embarras dans nos transactions commerciales, c'est le retard des remises considérables en numéraire, que nous attendons d'Angleterre & qui n'arrivent pas. La rareté des especes est si grande à Londres, qu'on doute que le nouvel emprunt pour l'empereur puisse s'effectuer, quoi qu'en disent quelques correspondans anglais, qui prétendent que les soumissionnaires pour cet emprunt sont prêts à en fournir les fonds quand on les demandera.

On mande de Varsovie que la démarcation des limites est encore loin d'être déterminée, & que celles des limites de l'Autriche & de la Prusse ne seront réglées au plutôt qu'en juin.

On écrit de Dantzick que l'exportation du froment venant des provinces autrichiennes y est permise, mais que les Anglais seuls en profitent, attendu que les chargemens de cette denrée ne peuvent sortir que moyennant un passeport anglais.

On apprend de Vienne qu'on y attend le comte de Choiseul-Gouffier, qui doit y arriver pour traiter les affaires du soi-disant roi de France, mais sans déployer aucun caractère public.

Suivant les derniers avis reçus de Constantinople, la peste commence à y avoir moins d'activité, & l'on espère la voir bientôt entièrement dissipée. La cherté des subsistances y continue, mais tout annonce une abondante récolte.

De Francfort, le 23 avril.

Dès que les armées de part & d'autre seront en mouvement, il est apparent que la petite armée du prince de Condé agira de son côté; elle s'est mise en marche le 25 mars pour retourner dans le Brisgaw. Le duc d'Enghien en commandera l'avant-garde, & le duc de Berry la cavalerie. La dislocation de ce corps, qui s'est dernièrement accru d'un assez grand nombre de déserteurs français, ainsi que le mouvement général qui a eu lieu dans toute la ligne depuis Mannheim jusqu'à Brisack, ont été causés par l'arrivée prochaine des renforts qui viennent de la Bohême, & qui vont remplacer les troupes du prince de Condé dans leurs cantonnemens. On presume qu'une partie de celles-ci fera le service sur les bords du Rhin, jusqu'au moment où le renouvellement des hostilités permettra de les employer d'une manière plus active. Leur quartier-général sera placé à Bopfingen, petite ville peu éloignée de Fribourg. Cette proximité du territoire suisse mettra la confédération helvétique, & particulièrement le canton de Bâle, dans une position presque aussi épineuse & aussi précaire que celle où se trouve en ce moment la république de Gènes.

On avoit annoncé, il a quelques jours, que les négociations de paix avoient été rompues, & que le ministre anglais devoit produire au parlement des pièces officielles qui constatoient que le gouvernement français ne desiroit pas sérieusement la paix, puisqu'il formoit des prétentions inacceptables. Aujourd'hui des lettres de Vienne font mention de nouvelles ouvertures de la part du directoire, & assurent que l'on vient de reprendre les négociations. — On prétend savoir à Londres que la cour d'Espagne a notifié à l'ambassadeur anglais à Madrid, le désir & l'intérêt qu'a S. M. C. à voir conclure bientôt une paix générale; & l'on croit que les armemens par terre & par mer que fait l'Espagne, sont une suite de cette déclaration.

H O L L A N D E.

D'Amsterdam, le 21 avril.

La convention s'occupe de toutes les mesures propres à mettre la marine dans le meilleur état possible. Le nombre est une résolution du comité de marine, tendant à faciliter l'enrôlement des citoyens juifs. Elle a été publiée par le vice-amiral & commandant en chef de Winter; il y est dit que les juifs pourront manger ensemble à la même gamelle, séparément des chrétiens, & qu'il leur sera permis d'appréter leurs mets suivant leur coutume. L'on se flatte que cet arrangement produira l'effet désiré, & qu'il aidera à fournir des bras pour la défense de la patrie.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE.

De Laval, le 7 floréal.

Dans le courant du mois dernier, les chouans, au nombre de 4 à 5000, attaquèrent un convoi escorté par le brave capitaine Helle, à la tête de sa compagnie, près le pont de la Corbinière, à une lieue & demie de Laval. Ce guerrier intrépide eut toutes les peines imaginables à se sauver avec ses camarades, en se faisant un passage à la bayonnette.

Ce combat nous a coûté 4 volontaires & 13 citoyens de Laval.

On fit partir des troupes dans la nuit; & le lendemain 150 hommes rencontrèrent les chouans près Bazougers au nombre de 5 à 6000, avec de la cavalerie. Ceux qui marchaient en éclaireurs, & qui ont eu le bonheur d'échapper, ont assuré qu'ils étoient à leur approche: *Vive le roi!*

Tout-à-coup nos volontaires se virent attaqués & cernés par les brigands; ils se défendirent avec courage; mais accablés par le nombre, ils furent rompus & enfoncés; ils se sauvèrent comme ils purent, en laissant sur la place 30 & quelques hommes, dont une grande partie des braves grenadiers de la 134^e demi-brigade, qui se sont battus en héros. Plusieurs furent pris vivans; de ce nombre est le brave commandant, qui défendit dernièrement avec tant de courage le bourg de Meslay. Quarante & quelques hommes se retirèrent dans l'église devant l'église de Bazougers, & s'y défendirent jusqu'au lendemain, où ils furent délivrés par leurs camarades qui marchèrent à leur secours, & dont les brigands n'osent attendre l'arrivée.

Les chouans, qui ne paroissent plus qu'en nombre de ceux qui sont plus audacieux que jamais, viennent encore de tailler en pièces près de Craves, un détachement sorti de cette commune pour aller aux vivres. On porte le nombre des tués à 70 ou 80.

De Paris, le 14 floréal.

Les bataillons licenciés de la légion de police sont partis ce matin de l'École-Militaire, accompagnés d'une nombreuse escorte tant de cavalerie que d'infanterie, & ont pris, dit-on, la route de Metz.

On assure que le directoire, voulant organiser une force puissante pour veiller à la sûreté publique, a pris la résolution de porter la composition de la gendarmerie à 15 mille hommes, tant à pied qu'à cheval, d'après un plan nouveau qui lui a été présenté.

Paris est aujourd'hui parfaitement calme; jamais la masse de ses habitans ne s'est montrée, non-seulement plus en proie de trouver du repos sous l'abri des loix, mais même plus insouciante sur les affaires générales. Cette insouciance est un grand mal sans doute dans l'établissement d'une république; mais c'est le produit naturel de la langueur & violente agitation où les mouvemens révolutionnaires ont tenu le peuple, sans qu'il puisse voir aujourd'hui ce qu'il y a gagné pour la sûreté personnelle, l'abondance publique, & la paix intérieure, seuls objets qui puissent donner au grand nombre une mesure de la bonté de l'ordre établi. S'il se manifeste encore quelque mouvement dans ce peuple fatigué, naturellement doux, & façonné de si longue main à la soumission, on peut être sûr que ce ne sera qu'un mouvement partiel, qui

voqué & entretenu par quelque intérêt de faction ; & il ne sera pas difficile de reconnoître quelle est la faction qui a le goût & l'intérêt de troubler l'ordre & d'inquiéter le gouvernement.

Les gazettes d'Allemagne ainsi que celles d'Italie s'évertuent à annoncer que les opérations du général baron de Beaulieu depuis l'ouverture de la campagne ont été profondément méditées, & que leur effet sera très-avantageux pour les suites de cette campagne. Beaulieu se félicite sur-tout, d'avoir par ses mouvemens & ses marches enlevé à l'armée française les ressources immenses qu'elle comptoit trouver dans la ville de Gènes. Ces jaclances, que les ennemis de la république française savourent avec délices & qu'ils exagèrent avec perfidie, n'empêchent pas que l'armée républicaine ne s'avance à pas triomphants sur Turin, & que la prise d'immenses magasins, faite sur les troupes sardes, ne lui facilitent sa marche ou sur Turin ou sur la Lombardie : dans ces pays coupés de vallées & rendus difficiles par un nombre infini de petits ruisseaux qui se convertissent en torrens impraticables aux moindres pluies, le général Buonaparte a montré jusqu'ici un esprit de prévoyance que a été vivement secondé par le courage & l'impétuosité des braves troupes qu'il a sous ses ordres.

Les nouvelles du Rhin se bornent jusqu'ici à des mouvemens respectifs qui annoncent de prochaines hostilités ; mais elles ne sont pas encore commencées.

On mande d'Andernach, en date du 16, que, quoique dans les environs de cette place on n'aperçoive aucuns préparatifs de guerre, le 14 le quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse a été transféré de Cologne à Mayen, à trois lieues de distance de Cobientz.

De l'autre côté, le quartier-général du maréchal de Wurmsar va être transféré à Spire, où les troupes autrichiennes camperont ; & le quartier-général des Saxons sera à Parthenheim.

On dit aussi que le roi de Prusse a déclaré qu'il interposera ses bons offices pour la sûreté de la chambre impériale de Wetzlar, qui avoit témoigné à la cour de Vienne quelque inquiétude sur sa situation actuelle.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Vous voulûtes bien insérer, il y a quelques jours, dans votre feuille, l'analyse que j'avois faite d'un article de l'Ami des Loix. Mes observations paroissent avoir été répétées à l'auteur anonyme, qui vient de renouveler son attaque dans le journal du 10 floréal avec plus de véhémence & encore plus d'esprit, s'il est possible, que la première fois. Celle-ci, tout est piquant, jusqu'au titre. Il porte : *A monsieur le marquis de Montesquiou*. — Voilà bien puni d'avoir trouvé peu de convenance dans l'intitulé du premier libelle. Au reste, ma découverte de six mensonges en six de ses lignes lui paroît frivole ; il passe condamnation sans difficulté sur cette misère ; mais pour la compenser par autant de vérités nouvelles, cette fois il veut bien instruire le public du motif secret de toutes mes actions. Or, comme mes actions ont été bonnes, il assure que leur motif a été mauvais. Cette manière de juger son prochain n'est pas charitable ; heureusement qu'elle n'est pas plus convaincante ; & si par hasard celui qui l'emploie n'avoit fait que des actions détestables, je doute qu'il en fût quitte pour nous assurer que ses intentions étoient excellentes.

Un procès qui, dans le fait, n'a jamais été un procès de vanité, me fut intenté il y a environ treize ans ; je choisis pour défenseur l'un des hommes les plus estimés du barreau, *Trailhard*. Mon adversaire choisit *Polverel*. Je gagnai ce procès ; rien de plus ordinaire & de plus simple que cet événement. Mais il faut voir le parti qu'en tire l'imagination brillante de l'anonyme. A la façon d'*Homère*, il fait intervenir dans une rixe très-commune *Maria-Antoinette*, qui assurément n'y pensa jamais. Il lui fait payer l'avocat *Polverel*, qui ne reviendra pas de l'autre monde pour le démentir ; & il oppose à cette puissance la puissance bien inférieure & pourtant triomphante de *Monsieur & de Madame*, à qui cependant il ne fait pas payer *Trailhard* qui pourroit lui répondre. Ce récit d'anecdotes, ramassées dans quelque anti-chambre, est ce qu'en style analogue l'anonyme appelle *mettre les points sur les i*.

Appuyé sur ce faisceau de preuves irrésistibles, « devons-nous croire, ajoute-t-il en m'apostrophant, devons-nous croire que vous soyez devenu républicain ? &c. &c. » Eh ! qu'importe au public & à moi ce que vous croyez ? Je n'aurois pu redouter de vous que des éloges, sur-tout si vous les aviez signés. Mais puisque je suis à l'abri de ce danger, nommez-vous donc enfin, pour que je sois dispensé de vous répondre.

En attendant, je ne ferai qu'une réponse à l'anonyme, & ce sera la dernière ; car il n'a droit qu'au mépris, le libelliste qui se cache, en dépit des loix dont il s'intitule l'ami.

Je répondrai que les hommes ne doivent d'autre compte à la société que celui de leurs actions ; que cette responsabilité du passé, du présent & de l'avenir, je m'en charge dans toute son étendue ; & que si pour les emplois publics dont il me croit si avide, l'anonyme n'a d'autre concurrent que moi, il aura beau jeu pour mettre sa turpitude au grand jour. Je laisse à présent le champ libre à ses diatribes, & je le tiens quitte de ses conseils.

A. P. MONTESQUIOU.

CORPS LÉGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS.

Suite de la séance du 13 germinal.

On lit l'article IV.

Drulhe demande une exception en faveur des prêtres qui se sont mariés ; il pense qu'une telle exception est réclamée par la justice, la morale & l'intérêt de la société.

Cette exception est adoptée.

Byon. — Je réclame la même faveur pour les prêtres qui ont constamment servi dans les armées, qui se sont toujours montrés bons républicains, (viotens murmures) qui n'ont pris part à aucune insurrection.

La question préalable, s'écrie un membre.

Byon. — Je voudrois bien savoir comment on pourroit motiver la question préalable contre un militaire qui a versé son sang pour le maintien de la république.

Daubernepil. — L'invoque l'ordre du jour, motivé sur ce que non-seulement ils n'ont pas prêté le serment, mais encore qu'ils l'ont scellé de leur sang.

Richard déclare connoître d'excellens militaires qui se sont distingués aux armées, quoiqu'ils eussent refusé de prêter le serment.

Bezard ne s'oppose point à la proposition de Byon ; mais il demande que les prêtres employés dans les charrois n'y soient pas compris.

Bantabole. — Le but de la loi que vous allez rendre est

de sévir contre les prêtres réfractaires ; or , n'est-il pas contradictoire de supposer que des prêtres qui n'ont pas prêté le serment aient eu le courage d'aller se battre. (Murmures). S'il y en a eu quelques-uns, ce n'a été que par hypocrisie & pour se cacher.

C'est vrai, s'écrient plusieurs membres.

L'amendement de Byon est renvoyé à l'examen de la commission.

L'article IV est ainsi ainsi maintenu :

« L'article X de la loi du 3 brumaire dernier est maintenu ; & , en conséquence , sont & demeurent annullés tous arrêtés des comités de la convention nationale ou des représentans du peuple en mission , contraires aux articles I & II. »

On lit l'article V , qui force les prêtres compris dans la loi , à sortir dans vingt jours du territoire de la république.

Perez (du Gers) demande qu'ils soient conduits de brigade en brigade jusqu'aux frontières , parce qu'autrement ils trouveroient les moyens de se soustraire à l'exécution de la loi.

Drullh observe qu'un article subséquent a pourvu à cet objet , & que du reste il n'y auroit pas assez de gendarmerie pour les conduire.

Le conseil adopte l'article V avec l'amendement de Perez.

Dumolard propose d'accorder aux prêtres une indemnité pour les frais de voyage : cette mesure lui paroît commandée par l'humanité. — Adopté , sauf rédaction.

On lit l'article qui condamne à la réclusion les infirmes & les sexagénaires.

Camus. — Il n'y a pas de peine pareille à la réclusion , à cette séquestration générale de la nature. Quoi ! une réclusion perpétuelle pour des hommes de soixante ans. Ah ! croyez-en un homme qui en a éprouvé toutes les rigueurs pendant trente-trois mois. Je préférerois de demander pour eux , par amendement , la peine de mort. Il suffiroit , je crois , de les obliger de se représenter quand ils en seroient requis.

Guyomard. — Autant vaudroit-il déchirer la loi que d'adopter l'amendement proposé par Camus : ces sexagénaires seroient revemis dans le sein de la société & allumeroient par-tout les torches de la guerre civile. Si on pouvoit arrêter leurs langues , je ne m'opposerois point à l'amendement de Camus ; mais , encore une fois , les langues de ces vieux prêtres sont pires que celles des femmes. Je demande qu'ils ne soient renfermés que jusqu'à la paix.

Hardy. — C'est en parlant à votre cœur qu'en égare souvent votre jugement. L'humanité du législateur consiste à empêcher l'effusion du sang , à arrêter la guerre civile , à purger la société des monstres qui la souillent par leur commerce vénéneux. Remarquez que ce sont ces vieux prêtres , à cheveux blancs , dont on recherche le plus les absolutions. On se plaint de la longueur de la réclusion ; mais comment faisoient les moines ? — On rit.

Bion demande la parole. — On réclame la fermeture de la discussion. — Bion insiste.

Le conseil ferme la discussion & adopte la proposition de Guyomard.

Camus demande , par sous amendement , que les sexagénaires puissent préférer la déportation à la réclusion.

— Adopté , sauf rédaction.

Les autres articles sont renvoyés à l'examen de la commission.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 13 floréal.

Goupil-Préfeln , au nom d'une commission , fait le rapport sur la résolution relative au partage des biens des ascendants d'émigrés. Il établit que cette nouvelle résolution ne ressemble en rien à celle qui a été rejetée le 6 pluviôse , parce que celle-ci ne fait qu'offrir aux parens des émigrés un moyen de faire cesser le sequestre mis sur leurs biens , tandis que l'autre leur enlève une portion de leurs biens qu'elle attribuoit à la république.

La commission n'a pas cru que la résolution fit aucun tort aux parens des émigrés. S'ils ne veulent point abandonner la portion qu'il revient à leurs enfans , ils peuvent rester dans la situation où ils sont maintenant. Mais n'y auroit-il qu'une seule personne sur cent qui voudroit profiter de la faculté offerte par la résolution il seroit injuste de la lui refuser lorsqu'elle ne porte point de préjudice aux autres.

Le rapporteur relève ensuite quelques défauts de rédaction , quelques dispositions incomplètes que présente la résolution , & conclut néanmoins à son appropriation.

Le conseil ordonne l'impression du rapport & ajourne la discussion.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 14 floréal.

Le conseil , après avoir entendu le rapport d'une commission *ad hoc* , annulle la nomination de l'agent municipal de la commune de Poulignac & de son adjoint.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le paiement de la contribution foncière.

Siméon obtient le premier la parole ; il parle en faveur de la perception en nature.

Il examine d'abord s'il convient de le faire payer en argent , ou les mandats conserveront leur valeur ou ne la conserveront pas ; dans l'un & l'autre cas , Popinat pense que l'intérêt de la république commande impérieusement la perception en nature. Tout système de contribution a ses avantages & ses inconvéniens ; le paiement en argent , qui paroît le plus simple , donne lieu à une foule d'injustices & de vexations ; que la récolte soit bonne ou mauvaise , il faut toujours payer la même somme la contribution en nature ne prête pas aux mêmes abus si l'on récolte peu , l'en paye peu. Est-il un système plus conforme à l'équité ? Il a encore cet avantage que le contribuable paye à l'instant où il vient de récolter il est alors dans l'abondance ; il livre volontiers une partie des richesses qu'il vient de recueillir.

L'opinant vote pour le projet présenté par Dubois Crancé.